

Fiche descriptive de stage de formation continue

Intitulé du module de formation

Rédiger le « Document unique » d'un lieu d'enseignement artistique ou d'un lieu de spectacle.

Public concerné

Responsables techniques et administratifs de lieux accueillant des activités d'enseignement musical et artistique et des spectacles.

Pré-requis

Connaissances générales des missions de gestion d'un établissement.

Objectifs pédagogiques

Apprendre à identifier les risques pour le personnel liés à l'activité professionnelle et à formuler les solutions à mentionner dans le « document unique ».

Modalités de mise en œuvre

Formation DOKELIO AF 0000074346.

Durée totale : deux jours, 12 heures.

Effectif maximum : 12 à 15 stagiaires.

Lieu de formation : nos locaux . Possibilité de module de formation « en intra », sur site, nous consulter.

Dates : 16 et 17 mars 2026.

Cette formation est aussi programmée en distanciel, les 26 et 27 novembre 2026.

Coût pédagogique inter/intra avec prise en charge formation professionnelle : 612,00 €.

- *Coût journalier : 306,00€. Coût horaire : 51,00 €.*

Ce tarif est net. L'organisme de formation n'est pas assujetti à la TVA. (article 261-4-4° du code général des Impôts)

Les points fondamentaux du module.

La réglementation du travail et l'article 4741-3 du Code du Travail fait obligation aux entreprises de posséder un « Document Unique » à jour mentionnant les risques et les moyens de s'en prémunir.

Le module permettra en s'appuyant sur des cas concrets, d'identifier les risques, d'en planifier les préventions dans le cadre des activités artistiques.



Programme

- Rappels utiles sur les aspects réglementaires et les articles du Code du travail concernant le document unique.
Le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001.
- L'objectif du document :
 - Lister et hiérarchiser les risques pouvant nuire à la sécurité de tout salarié.
 - Préconiser des actions visant à réduire les risques, voire les supprimer.
 - Les conditions de sa remise à jour.
- La forme et la présentation du document.
- Les conditions de sa rédaction.
- La structuration de l'action de prévention.
 - Préparation de la démarche (se donner les moyens, les méthodes, les objectifs, ...),
 - Evaluation des risques (et rédaction du DU),
 - Elaboration du programme d'actions de prévention,
 - Réalisation des actions planifiées,
 - Réévaluation des risques suite aux actions menées,
- Etudes de cas.

Moyens pédagogiques et techniques.

Stage inter ou intra :

Méthode pédagogique : cours théoriques et études de cas encadrées.

Supports fournis aux stagiaires : polycopié synthétisant les éléments du cours.

Moyens techniques : support multimédia.

Nombre de stagiaire par poste : tout le groupe pendant les études de cas pratiques.

Contacts

Formateur : (*sous réserves*) Alain GIROT, directeur technique, spécialiste de la prévention dans les milieux du spectacle.

Contact administratif : Patrice CREVEUX. 09 60 16 49 95. patrice.creveux@istage-formation.org